

Collège Communal du 31 août 2017

Présidence de Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents :

M. Nicolas MARTIN

Mme Savine MOUCHERON

Mme Catherine HOUDART,

M. Achille SAKAS,

M. Pascal LAFOSSE,

M. Marc DARVILLE,

Mme Mélanie OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

La Directrice Générale adjointe FF, Daphné KUCHARZEWSKI

Objet : Porte de Nimy: nouvelles esquisses

Service : Gestion Territoriale et Economique : Mobilité (désactivé)

Référence :

Le Collège Communal,

Considérant qu'en date du 12 janvier 2017, le Collège prenait connaissance des différentes esquisses réalisées par le SPW pour établir une nouvelle sortie "Porte de Nimy" sur le Ring, Boulevard J.F. Kennedy.

Considérant qu'il émettait un avis favorable pour l'esquisse 4 et invitait néanmoins le SPW - direction des Routes de Mons, à étudier une version remaniée de l'esquisse 4, en réduisant la longueur de cette nouvelle voie de circulation afin de limiter l'abattage des arbres d'alignement et permettre d'améliorer l'insertion des véhicules sortant de l'Avenue du Tir.

Considérant que, sur base de cette décision, deux nouvelles esquisses affinées ont été réalisées par les services du SPW.

Considérant que les services de la Ville, de la Police les ont analysées.

Considérant que l'avis de la Police est d'ailleurs annexé au rapport.

Considérant que les deux esquisses proposent l'aménagement d'une nouvelle voirie s'intégrant à la voirie de la contre-allée avant l'Avenue du Tir. De ce fait, la configuration des lieux au droit de l'Avenue du Tir reste identique à la situation existante.

Considérant que le tracé des esquisses 6 et 7 est identique mais les règles de priorité sont différentes:

- esquisse 6: la voie de la contre-allée est prioritaire et les véhicules sortant du Ring doivent s'intégrer sur la contre-allée (règle de priorité de droite applicable)
- esquisse 7: la voie de sortie du Ring est prioritaire et un "céder le passage" est obligatoire pour les véhicules circulant sur la contre-allée.

Considérant que nous recommandons de privilégier l'esquisse 6 car elle offre l'avantage d'accorder la priorité aux usagers circulant sur la contre-allée.

Considérant que les véhicules sortant du Ring seront contraints de réduire leur vitesse et s'intégrer dans le trafic de la contre-allée (application du principe de la tirette).

Considérant que, contrairement à l'esquisse 4, les dernières propositions préserve une partie des aménagements paysagers existants: arbres et zones de stationnement.

Considérant, toutefois, que les zones de stationnement en question sont situées à hauteur du carrefour formé avec l'Avenue du Tir et l'insertion sur le Ring. Leur utilisation constituera une source d'insécurité et ne sera pas sans conséquences sur la fluidité et la visibilité du trafic.

Considérant que nous proposons de supprimer ces emplacements et de réaliser un aménagement paysager (qui compensera ainsi l'abattage de 4 platanes nécessaire pour la réalisation de la nouvelle sortie).

Considérant que, par ailleurs, actuellement nous constatons deux autres problématiques importantes dans le périmètre étudié:

1. l'espace dédié aux piétons et cyclistes entre la Place Régnier au Long Col et l'Avenue du Tir présentent des difficultés et des incohérences: présence d'obstacles (mâts d'éclairage, ...) et des largeurs non conformes. Or, l'endroit est très fréquenté, notamment compte tenu de la présence d'implantations scolaires.
2. la SRWT a réalisé, en 2012, un site propre pour les bus du TEC Hainaut entre la Place de Flandres et la Rue Valenciennoise. Au-delà de cette rue, un couloir bus permet aux automobilistes qui virent à droite d'emprunter le couloir. Mais l'expérience montre que beaucoup d'automobilistes ne virent pas à droite Avenue du Tir mais seulement plus loin pour se diriger vers Nimy. La circulation des bus est donc ralentie par ces véhicules qui compliquent également la sortie des véhicules de l'Avenue du Tir.

Considérant que la solution proposée serait de poursuivre le site propre des bus et de revoir l'espace dévolu aux piétons et cyclistes par la même occasion.

Considérant que la SRWT et le TEC y seraient, en tout cas, favorables.

Le Collège Communal,

Article 1:

prend connaissance des nouvelles propositions étudiées par le SPW -Direction des Routes de Mons en vue de pouvoir élaborer une nouvelle sortie "Porte de Nimy" au boulevard J.F. Kennedy, et ce sur base de la décision prise par le Collège le 12 janvier 2017.

Article 2:

prend connaissance des arguments et conforte le point de vue partagé par les services techniques et la Police en émettant un avis favorable pour l'esquisse 6.

Article 3 : souhaite dialoguer avec le SPW afin d'arrêter une position sur un éventuel tracé réservé aux cyclistes.

Article 4:

est **défavorable** à la proposition d'aménager un site propre bus entre la Rue Valenciennoise et la Place Régnier au Long Col et de revoir l'espace dédié aux usagers faibles (cyclistes et piétons).

Article 5:

invite le service Mobilité à notifier cette décision au SPW - DGO1 Direction des Routes de Mons et à la SRWT.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale adjointe FF

Le Bourgmestre-Président,

Daphné KUCHARZEWSKI

Elio DI RUPO